CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195126** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 10/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/06/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 802782383

Siret : 802 782 383 00045

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 81 18350

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AN673104

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AN673104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : TERRA CERAMIC CONSEILS & POSE

70 AVENUE DE LA MOGNE
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Téléphone : 04 76 03 32 94 **Fax :**

Portable : 06 40 12 34 69

Responsabilité légale :
ARONICA ALEXANDRE CO-GÉRANT / ERBEK FATIH CO-GÉRANT / ERBEK MEHMET CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : bureau.terraceramic@gmail.com

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 12 117 289 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	27	01/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/08/2026 08:28

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025